# DOSSIER D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION D'ENTRÉE

en Institut de Formation d'Aide-Soignant





ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santélys



## **CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION**

Selon les arrêtés du 7 avril 2020 et du 12 avril 2021

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible aux personnes de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- > la formation initiale
- > la formation professionnelle continue
- > la Validation partielle ou totale des Acquis de l'Experience (VAE)
- > la voie de l'apprentissage (voir dossier d'inscription en Institut de Formation d'Aide-Soignant par apprentissage sur 12 mois)

Santélys ouvre la sélection de septembre 2026 à 71 candidats dont 20% sont réservés aux agents relevant de la formation professionnelle continue quel que soit le mode de financement et d'accès à la formation.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DES IFAS DU GRAND LILLE



L'IFAS de Santélys fait partie du regroupement de 4 IFAS du Grand Lille (IFAS Valentine Labbé, CHU de Lille, la Faculté libre de Médecine Maïeutique, Sciences de la Santé de Lomme, IFAS de Santélys).

Votre inscription est unique pour les 4 IFAS.

Vous déposez votre dossier UNIQUEMENT dans l'IFAS qui constitue votre premier choix.

Vous passerez votre entretien dans cet IFAS du **15 au 19 juin 2026.** Une convocation vous sera envoyée 48h avant, par mail.

Les résultats sont publiés le 24 juin 2026 à 10h, les candidats en liste principale ont 7 jours calendaires pour confirmer leur inscription dans l'IFAS de leur premier choix par écrit, avant le 3 juillet 2026 minuit le cachet de la poste faisant foi. Jusqu'au 11 juillet 2026 chaque IFAS gère sa liste principale et sa liste complémentaire. Cette inscription est définitive.

À l'issue de cette phase d'inscription, un forum sera organisé. Les listes complémentaires des 4 IFAS seront fusionnées par ordre de rang. Les candidats sur liste complémentaire doivent y participer: ils pourront choisir leur IFAS parmi les IFAS du regroupement ayant encore des places vacantes, ou se maintenir sur la liste complémentaire de l'IFAS de leur 1er choix.

Le forum se déroulera le 9 juillet 2026 à 14h30 à l'institut Gernez Rieux du CHU de Lille Amphi A.

Lors du forum, l'inscription sera alors définitive.

En cas d'absence au forum, les candidats perdent leur rang de classement.

Toutefois, ils gardent le bénéfice de la sélection pour la rentrée de septembre 2026 dans les IFAS du regroupement où il reste des places vacantes (après forum).

## **DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES À LA SÉLECTION**

#### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La signature d'un contrat d'apprentissage ou toute autre demande réalisée au vue de la signature imminente d'un contrat d'apprentissage permet aux candidats d'être admis uniquement au regard d'un dossier. (voir dossier d'inscription en Institut de Formation d'Aide-Soignant par apprentissage sur 12 mois)

Néamoins, après la sélection un contrat d'apprentissage peut être envisagé si le candidat à un employeur.

# AGENT DE SERVICE HOSPITALIER QUALIFIÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE ET AGENT DE SERVICE

Sont dispensés de la sélection :

> Agents de services justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes.

## **DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

Après leur admission, les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs au DEAS, ou lorsque le parcours de formation antérieur leur permet, bénéficieront d'un allégement de formation. Les titres et certifications conduisant à des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation sont listés par arrêté ministériel.

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est organisée en 1 540 heures de formation.

Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance, et une formation réalisée en milieu professionnel.



# 770 heures en institut de formation

- 5 blocs de compétences
- 10 modules
- Cours maaistraux
- Travaux dirigés
- Iravaux pratiques



# 770 heures en milieu professionnel

- 4 périodes de stage :
- 3 x 5 semaines
- 1 x 7 semaines



**1 540** heures



## LES ATTENDUS DE LA FORMATION

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accom- pagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention envers l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Ces connaissances et aptitudes peuvent relever d'un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

## ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, peuvent bénéficier d'équivalences ou d'allègements de formation les personnes titulaires :

- > Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- > Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
- > Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- > Baccalauréat SAPAT
- > Baccalauréat ASSP
- > Les diplômes ou certificats mentionnés

- aux articles D.451-88 et D.454-92 du code de l'action sociale et des familles
- > Le titre professionnel d'Asistant de Vie aux Familles
- > Le titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social.

Les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service cadres en fonction selon les critères spécifiques sont dispensés d'une periode de stage de 5 semaines.

### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

#### Le dossier est à déposer auprès de l'institut et devra comporter les pièces suivantes :

- > la fiche d'inscription jointe
- > la lettre d'engagement
- > Une copie de la pièce d'identité
- > Une lettre de motivation manuscrite
- > Un curriculum vitae
- > Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation détaillés en page 4. Ce document n'excède pas deux pages
- > Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- > Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- > Selon la situation du candidat, les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs
- > Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- > Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titre ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. à défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt du dossier un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Le dossier est à constituer pour l'ensemble des candidats. Il sera nécessaire de joindre également :

> 1 bordereau de recommandé avec accusé de réception (à vous procurer auprès de La Poste), libellé à vos nom, prénom et adresse complète, sans affranchissement et sans enveloppe.

Destinataire	Expéditeur
NOM - Prénom du candidat Adresse du candidat Code Postal Commune	Santélys - ISEFORM Santé (IFSI) Parc Eurasanté 351 rue Ambroise Paré 59120 LOOS
Niveau de garantie R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐	

## **CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LES APPRENTIS**

Le dossier est à déposer auprès de l'institut et devra comporter les pièces suivantes :

- > Une copie de la pièce d'identité
- > Une lettre de motivation manuscrite avec description du projet professionnel
- > Un curriculum vitae
- > Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout autre document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente d'un contrat d'apprentissage.

### REPORT D'ADMISSION

Par dérogation, le directeur de l'Institut de Formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'Institut de formation :

- > soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité de report d'un contrat d'apprentissage ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans
- > soit, de façon exceptionnelle, sur la base d'éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débuter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

## CONDITIONS MÉDICALES D'ADMISSION

Le suivi médical et vaccinal est assuré par l'IFAS de Santélys. Conformément à l'arrêté du 12 avril 2021, le candidat doit être à jour, à la rentrée, des vaccinations suivantes :

- > BCG
- > Tubertest
- > Diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche
- > Hépatite virale B
- > Sérologie obligatoire (Ac anti HBs, Ac anti HBc et Ag HBs)

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations indiquées ci-dessous, il appartient au médecin inspecteur de santé publique d'apprécier la suite

à donner à l'admission du candidat.

## **CALENDRIER**

- > Dépôt du dossier à Santélys : dernier délai le 10 juin 2026 minuit Les dossiers peuvent être envoyés par courrier ou déposer à l'accueil de l'institut, Bâtiment Louise de Bettignies, de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- > Épreuve orale de sélection : entre le 15 et le 19 juin 2026
- > Affichage des résultats à l'Institut : mercredi 24 juin 2026
- > Confirmation d'inscription : Avant le 3 juillet 2026 à minuit
- > Forum pour les listes complémentaires : le 9 juillet 2026 à 14h30

Au terme de la sélection le candidat est ajourné ou admis. Il est admis soit en liste principale soit en liste complémentaire.



### RENSEIGNEMENTS DIVERS

#### LES AIDES FINANCIÈRES

#### **Bourse d'études**

Délivrée par le Conseil Régional.

#### Formation professionnelle continue

Démarches à effectuer par les candidats auprès des différents organismes. Les dossiers de demande de prise en charge seront remplis après les résultats de la sélection.

#### Pôle Emploi, convention Conseil Régional

En fonction de l'agrément annuel, démarches à effectuer par l'Institut, auprès des candidats et en lien avec ces organismes, à l'issue de la sélection.

**Compte Personnel de Formation (CPF)** 

## FRAIS D'ÉTUDES À PRÉVOIR

**Droits d'inscription à la formation :** 55 € (à régler à la confirmation de l'inscription)

#### Frais de scolarité (tarif 2026/2027):

Tarif individuel: 6 500 € (si aucune prise en charge) Tarif Formation Continue: 8 470 € (en formation complète)

## Tenue de stage obligatoire : 42 € (à titre indicatif, tarif 2025-2026)

La prise des tailles pour l'uniforme et le règlement (à l'ordre de Label Blouse) se feront à la rentrée. L'uniforme comprend 2 ensembles « Tunique - Pantalon », avec le logo de l'institut et l'identité de l'élève.

## **ACCÈS À LA FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE**

L'Institut Aides-Soignant de Santélys propose une section d'apprentis conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Ce dispositif de formation respecte scrupuleusement les textes définissant à la fois les épreuves de sélection au concours d'admission en Institut de Formation d'Aides-Soignants et le programme des études.

#### LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat à durée déterminée passé entre un établissement « employeur » et un élève qui devient ainsi apprenti. Ce contrat couvre toute la durée des études.

#### L'APPRENTI

C'est un jeune de moins de 30 ans. Sa rémunération est fixée en fonction de son âge, sur la base du salaire minimum conventionnel (SMIC).

#### LA RECHERCHE DE L'EMPLOYEUR

Une liste d'employeurs potentiels dans le champ sanitaire sera disponible au secrétariat de l'Institut.

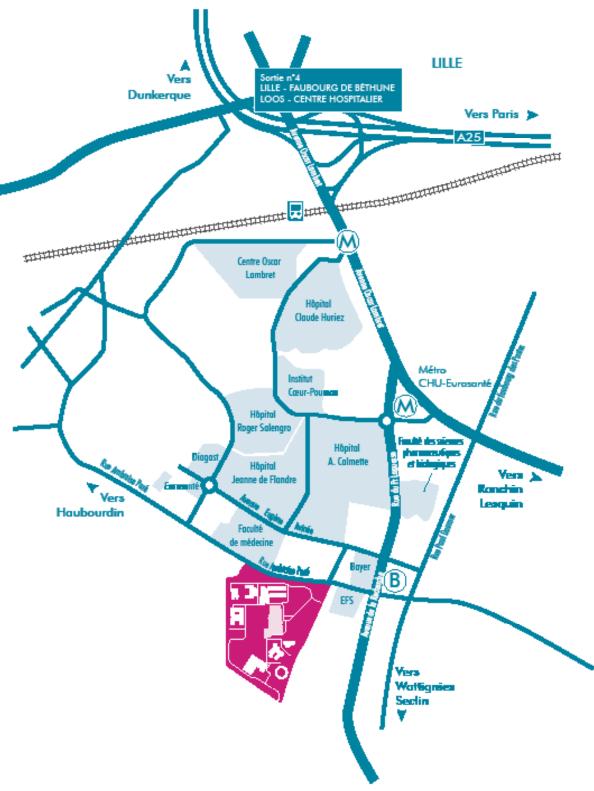
Néanmoins, l'étudiant peut effectuer une démarche individuelle de recherche d'un établissement de santé.



L'aménagement et l'équipement des locaux de l'institut permettent l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap (salles de cours, espaces communs, accès, matériel adapté...).

L'ensemble de ces éléments sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution réglementaire et législative.

## PLAN D'ACCÈS





















ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santélys

## - FICHE D'INSCRIPTION -

## Institut de Formation d'Aides-Soignants



Sélection 2026		
Identité Nom d'usage :	Nom de famille :	
Prénom(s):  Date de naissance:	Lieu de naissance :	Photo d'identité
Nationalité :	Date d'expiration :	
Adresse :  Code Postal :  Numéro de téléphone :  E-mail :	Ville :	
Diplômes ou Titres obtenus  □ Sans diplôme  □ Brevet des collèges ou □ B.E.P.C.  □ Baccalauréat:  Spécialité 1:  Spécialité 2:  □ Équivalence au Baccalauréat (à préciser):  □ 1re année d'étude d'infirmier(e) validée  □ Candidat justifiant d'un contrat de travail  □ Agent des services hospitaliers qualifié de la fonction publique hospitalière  □ Agent des services  □ DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puéricul  □ Diplôme d'ambulancier ou CCA  Si liste complémentaire, numérotez les IFAS	□ Baccalauréat professionnel « Ac Soins, Services à la Personne » ( □ Terminale ASSP □ Baccalauréat « Service Aux Pers et Aux Territoires » (SAPAT) □ Terminale SAPAT □ Titre ou Diplôme étranger :	Médicale rvice Médico-Social compagnement, ASSP) onnes
☐ CHU de Lille ☐ IFAS Valentine Labbé ☐ Faculté libre de Médecine Maïeutique Science En cas d'admission, j'atteste sur l'honneur l'exac ☐ J'autorise l'IFAS de Santélys à afficher mes ré	es de la Santé de Lomme titude des renseignements mentionnés sur ce c	
À, le	<u> </u>	
L'accès à la formation par l'apprentissage : (d. Êtes-vous intéressé(e) par cette possibilité de Si oui, avez-vous pris contact avec un établisse	dossier d'inscription « L'accès à la formation par l'apprentissag formation ?	

L'ensemble des éléments sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution réglementaire et législative.













#### **IFSI**

Institut de Formation en Soins Infirmiers

#### **IFAS**

Institut de Formation d'Aides-Soignants

#### IFAP

Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

#### CFA

Centre de Formation d'Apprentis

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE, D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE EN SANTÉ Lettre d'engagement envers l'organisation du regroupement IFAS CHU Lille, Santélys, V.Labbe

Je soussigné(e),
, atteste avoir pris connaissance de l'organisa-
tion du regroupement pour la sélection à l'entrée à l'IFAS du CHU de Lille, Santélys,
V.Labbe et l'université catholique de Lille.
Je m'engage à déposer un dossier unique dans l'IFAS que je souhaite intégrer en pre-
mier choix - Nom de l'IFAS :
J'ai pris note que l'entretien aura lieu entre le 15 et le 19 juin 2026, et que je recevrai
un courrier par mail au moins 48H avant.
Si je suis sur liste complémentaire, je m'engage à être présent ou représenté au forum
organisé le 9 juillet 2026 à 14h30 à l'IGR du CHU de Lille.
Fait à, le
Signature

